

# Les Associations Intermédiaires de Côte d'Or, Conventionnées par l'Etat depuis plus de 30 années.

---

## Le conventionnement des Associations Intermédiaires s'apprécie autour de trois axes majeurs

### 1- L'UTILITE SOCIALE à l'échelle du territoire de conventionnement.

Favoriser la cohésion sociale sur le territoire où les Associations Intermédiaires interviennent.

Les publics cibles sont des personnes éloignées de l'emploi pour des raisons diverses : longues périodes de chômage, faibles qualifications, zone géographique peu dense avec une faible potentialité d'emplois, situations particulières face à l'emploi dont TH, Retraités, parents isolés.

Nos futurs salariés recherchent un temps plein, un complément de revenus ou d'activité sur un temps partiel pour une période longue ou beaucoup plus ponctuelle.

Nos publics sont aussi des usagers-clients qui recherchent un service, une prestation en tout lieu du territoire quelque soit le temps d'intervention.

Quelques exemples d'indicateurs propres à mesurer notre action :

- Le déploiement de notre partenariat local : pragmatique en lien avec les parcours, les besoins qualitatifs et quantitatifs,
- Notre capacité à employer des publics diversifiés, éloignés de l'emploi à l'échelle de nos territoires : retraités avec de faibles pensions, bénéficiaires du RSA, jeunes sans qualification, ni expérience, ...
- Notre capacité à animer durablement des échanges entre usagers-clients et salariés ANS sur le territoire,
- Notre capacité à répondre durablement à des besoins usagers-clients et salariés pour un « bien vivre » partout sur le territoire.

L'Utilité Sociale de nos Associations Intermédiaires se mesure en marge du PASS IAE, au-delà de la durée des parcours et de la sélection des publics qui interagissent avec nos structures

## **2- L'INSERTION DES PUBLICS à l'échelle du territoire de conventionnement.**

Favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés particulières à l'emploi : accueil et intégration des publics, formation et montées en compétences, parcours à l'emploi.

Quelques exemples d'indicateurs propres à mesurer notre action :

- La sortie à l'emploi durable des salariés sur chaque association intermédiaire,
- Notre capacité à répondre aux besoins des salariés sur une durée contrainte par la loi et mettre en œuvre des sorties dynamiques au plus grand nombre de salariés MAD sur la durée du parcours à l'échelle des territoires.
- Notre capacité à établir un diagnostic social et professionnel avec nos partenaires, favoriser les montées en compétences et accompagner les projets de nos salariés.
- Notre capacité à valoriser les MAD variées pour favoriser l'insertion de nos salariés toujours en lien avec leur projet et les besoins exprimés.

## **3- L'APPORT ECONOMIQUE à l'échelle du territoire :**

Générer une activité à l'échelle de chaque territoire de conventionnement. Répondre aux besoins de Prestations et de Services des populations locales. Le Service à la personne partout sur les territoires, appuis aux collectivités, aux associations et aux entreprises.

Quelques exemples d'indicateurs propres à mesurer notre action :

- Notre capacité à générer une activité économique stable et valorisante pour le territoire : notion de durée et d'impact durable,
- Notre capacité à animer des échanges entre usagers-clients et salariés ANS pour générer de l'activité de proximité,
- Notre capacité à répondre durablement à des besoins usagers-clients dans le cadre d'un modèle économique équilibré-stabilité.

# Les 3 Associations Intermédiaires de Côte d'Or adhèrent à l'UDAI 21

La répartition géographique du territoire entre les Associations Intermédiaires de Côte-d'Or (en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024)

Dijon Métropole est un territoire commun où chacune des trois Associations Intermédiaires peut intervenir.



6, rue René Laforge  
21 230 ARNAY-LE-DUC  
03 80 90 09 85



60L, avenue du 14 juillet  
21 302 CHENOVE cedex  
03 80 51 96 41



1, rue de Verdun  
21 140 SEMUR-EN-AUXOIS  
03 80 96 03 12

6 Impasse de REGGIO  
21 000 DIJON  
03 80 96 03 12

## Les Associations Intermédiaires de Côte d'Or couvrent l'intégralité du territoire. 19 Communautés de Communes sur l'ensemble de la Côte d'Or



### Intercommunalité - Côte-d'Or (19)

- Communauté d'agglomération - Beaune Côte et Sud
- Communauté de communes - Auxonne Pontallier Val de Saône
- Communauté de communes - Forêts Seine et Suzon
- Communauté de communes - Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- Communauté de communes - La Plaine Dijonnaise
- Communauté de communes - Mirebellois et Fontenois
- Communauté de communes - Montbardois
- Communauté de communes - Norge et Tille
- Communauté de communes - Ouche et Montagne
- Communauté de communes - Pays d'Alésia et de la Seine
- Communauté de communes - Pays Arnay Liernais
- Communauté de communes - Pays Châtillonnais
- Communauté de communes - Pouilly en Auxois Bligny sur Ouche
- Communauté de communes - Rives de Saône
- Communauté de communes - Saulieu
- Communauté de communes - Terres d'Auxois
- Communauté de communes - Tille et Venelle
- Communauté de communes - Vallées de la Tille et de l'Ignon
- Métropole - Dijon

## Présentations des territoires en Côte d'Or

### Zones Urbaines très denses

#### Dijon métropole.

Ce sont des zones importantes d'emplois qui privilégient pour autant les profils de compétences, les actifs jeunes et formés. La part des revenus faibles, de la précarité y est importante supérieure de 25 % à la moyenne du département.

Les plus faibles revenus peinent à habiter et vivre décemment en zone urbaine.

### Zones Urbaines denses et urbaines périphériques peu dense.

Ce sont des zones très proches de la métropole qui ne bénéficient pas des mêmes services qu'en zone urbaine. Nous rencontrons des zones dortoir, comme des lieux d'une vie périurbaine structurée et intelligible. Les faibles revenus peuvent plus aisément se loger et vivre dans ces secteurs très denses.

### Zones Urbaines autonomes peu denses

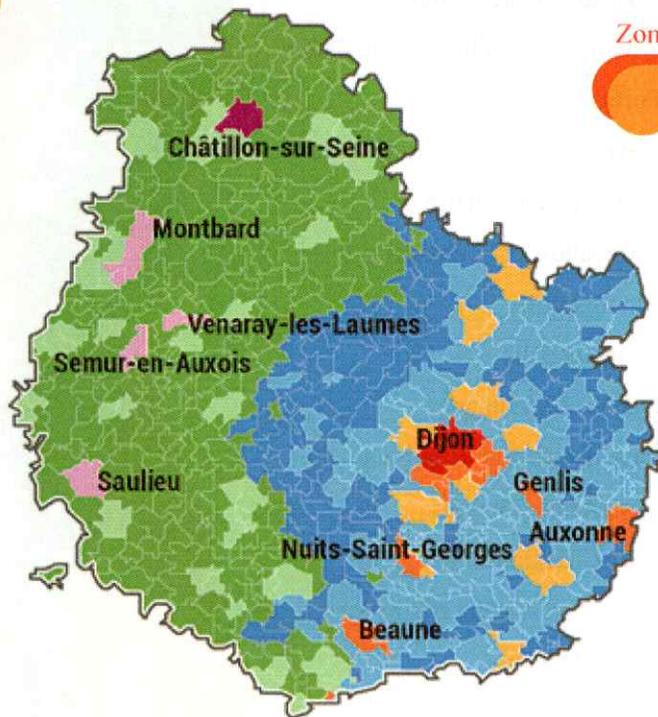
Ce sont les Centres Bourgs et de petites unités urbaines indépendantes. Les emplois sont souvent très peu déployé et dépendent souvent du développement d'un secteur historique. Les problématiques de mobilités y sont très importantes.

### Zones Rurales périphériques sous influence urbaine.

Moins de 30 minutes d'un centre urbain ou sous influence urbaine. Habiter dans ces secteurs de la Côte d'Or coûte moins cher. Pour autant l'emploi y est moins développé. Les services y sont beaucoup moins déployés. La mobilité commence à devenir prégnante.

### Zones Rurales profondes et autonomes.

Alors que les coûts de loyers sont beaucoup plus modestes, l'offre de services y est trop peu développée. Les opportunités d'emploi sont faibles et ne bénéficient pas au plus fragiles. La mobilité peut très vite devenir un réel frein. Les habitants résignés y construisent une vie sociale riches d'initiatives qui peinent à perdurer.



## Quelques Indicateurs qui marquent nos territoires Les 19 Communautés de Communes en Côte d'Or.

Valeurs INSEE 2020		Population	Densité	Indice Vieillessement	Taux Pauvreté	Médiane Niveau de Vie	Sans Diplôme	Niv Max CAP / BEP
1	Dijon Métropole	256 758	1070,0	85,5	14,2	22 570 €	18,7%	21,6%
2	CA Beaune Côte et Sud	50 678	90,7	111,3	9,7	23 320 €	22,6%	28,7%
3	CC Auxonne Pontailler Val de Saône	23 396	60,8	79,1	9,5	<b>21 830 €</b>	<b>25,1%</b>	<b>32,6%</b>
4	CC Forêts Seine et Suzon	<b>7 066</b>	<b>16,7</b>	109,9	5,8	26 040 €	17,2%	23,2%
5	CC Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	29 798	60,5	86,8	6,0	25 030 €	18,4%	27,7%
6	CC La Plaine Dijonnaise	22 009	107,7	65,3	5,7	24 240 €	17,8%	<b>31,2%</b>
7	CC Mirebellois et Fontenois	12 556	<b>29,6</b>	81,2	7,0	23 780 €	19,1%	28,8%
8	CC Montbardois	<b>10 330</b>	<b>24,0</b>	<b>153,7</b>	<b>12,5</b>	<b>21 260 €</b>	<b>26,5%</b>	<b>33,5%</b>
9	CC Norge et Tille	16 210	129,5	79,3	5,0	28 170 €	11,2%	24,6%
10	CC Ouche et Montagne	<b>10 995</b>	<b>34,0</b>	83,9	5,3	24 870 €	13,6%	26,6%
11	CC Pays d'Alésia et de la Seine	<b>7 407</b>	<b>23,4</b>	<b>131,7</b>	<b>13,8</b>	<b>21 430 €</b>	<b>23,4%</b>	<b>34,1%</b>
12	CC Pays Arnay Liernais	<b>7 041</b>	<b>14,9</b>	<b>169,2</b>	<b>15,1</b>	<b>20 760 €</b>	<b>27,4%</b>	<b>33,2%</b>
13	CC Pays Châtillonnais	19 519	<b>10,8</b>	<b>152,9</b>	<b>16,3</b>	<b>20 490 €</b>	<b>30,3%</b>	<b>30,8%</b>
14	CC Pouilly en Auxois Bligny sur Ouche	<b>8 600</b>	<b>17,3</b>	<b>115,2</b>	<b>12,3</b>	<b>22 270 €</b>	21,6%	<b>30,5%</b>
15	CC Rives de Saône	20 439	53,9	89,1	10,5	<b>21 670 €</b>	<b>24,7%</b>	<b>33,2%</b>
16	CC Saulieu	<b>5 278</b>	<b>19,9</b>	<b>168,5</b>	<b>16,4</b>	<b>20 490 €</b>	<b>27,7%</b>	<b>33,9%</b>
17	CC Terres d'Auxois	15 702	<b>20,4</b>	<b>120,9</b>	<b>12,7</b>	<b>21 690 €</b>	<b>24,0%</b>	<b>31,3%</b>
18	CC Tille et Venelle	<b>4 936</b>	<b>15,8</b>	93,1	8,9	22 740 €	<b>23,8%</b>	<b>33,9%</b>
19	CC Vallées de la Tille et de l'IGNON	13 702	<b>36,6</b>	72,6	7,0	23 970 €	18,3%	28,3%
<b>Côte d'Or</b>		<b>535 078</b>	<b>61,1</b>	<b>92,9</b>	<b>11,5</b>	<b>22 940 €</b>	<b>20,3%</b>	<b>26,1%</b>

# Le sens à donner aux indicateurs sur les territoires

## Le nombre d'Habitants de chaque Communauté de Communes.

Il est admis que la taille minimale pour qu'une Communauté de Communes soit viable est de 15.000 habitants.

**50 % des Communautés de Communes sur la Côte d'Or possède moins de 15.000 habitants.  
Elles se situent très essentiellement en milieu rural.**

## La densité est un indicateur important. Il propose une réalité objective de la vie d'une Communauté de Communes : urbaine, péri-urbaine, rurale sous influence ou rurale profonde.

Il est admis que les densités fortes (au-delà de 700 habitants/km<sup>2</sup>) correspondent aux zones urbaines, les densités moyennes de 150 habitants/km<sup>2</sup> aux centres bourgs ou zones urbaines indépendantes. Une densité inférieure à 30 habitants/km<sup>2</sup> est un indicateur essentiel d'une zone rurale autonome ou hyper-rurale.

**60 % des Communautés de Communes sur la Côte d'Or sont rurales autonomes ou hyper-rurales.**

L'indice de vieillissement est le ratio entre les personnes de +65 ans / -20 ans.  
Supérieur à 100, l'indicateur présente une Communauté de Communes vieillissante.  
A l'inverse, inférieur à 100, présente une Communauté de Communes plus jeune.

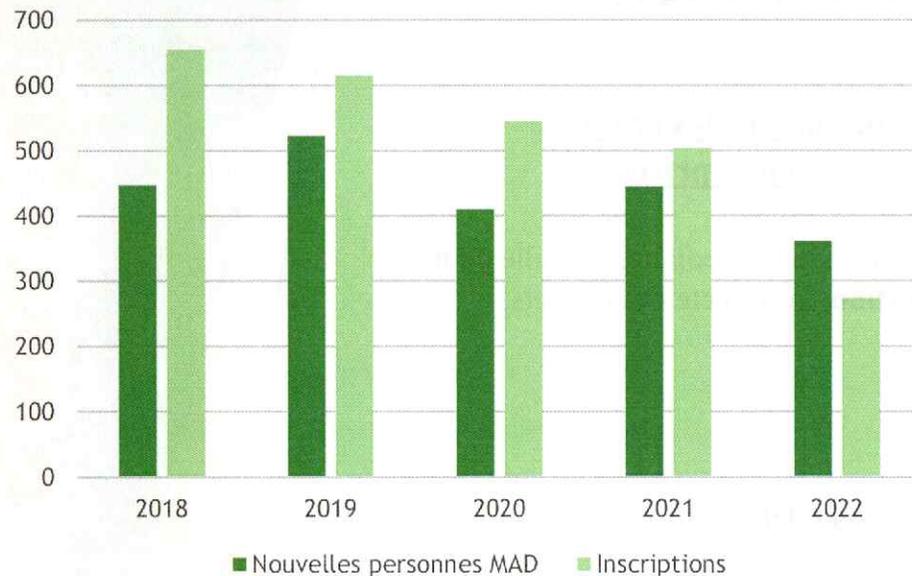
**45 % des Communautés de Communes sur la Côte d'Or présentent un indice supérieur à 100.  
Elles sont situées en milieu rural.**

Alors que 40 % des Communautés de Communes ont moins de 20 % des habitants sans diplôme,  
60 % des Communautés de Communes ont plus de 30 % des habitants sans diplômes.

47 % des Communautés de Communes ont moins de 10 % des habitants au dessous du seuil de pauvreté.  
42 % des autres Communautés de Communes ont un taux de pauvreté supérieur à 12 %.

## L'accueil et le recrutement sur l'ensemble du territoire couvert

INSCRIPTION ET NOUVELLE PERSONNES MAD  
ENTRE 2018 ET 2022



### Un accueil sur l'ensemble de la Côte-d'Or

- dans les agences ou dans les permanences délocalisées (mairie, centres sociaux, etc.)
- 274 inscriptions à l'année. Une baisse importante des inscriptions.
- S'ajoutent 140 Personnes inscrites au titre des partenariats ACODEGE et TAPAJ-CAARUD sur l'agence de DIJON en 2022
- une baisse effective de **20%** en raison des difficultés de recrutement actuelle.
- Sur 2021 et 2022, **9 personnes sur 10** sont remises à l'emploi

- Diagnostic et bilan de la situation socio-professionnelle : identification des problématiques sociales (santé, mobilité, logement, surendettement, etc.)
- Inscription ou réorientation vers d'autres partenaires (Pôle Emploi, Mission locale, organismes de formation)
- Mise en place du PASS IAE préalable à toute MAD.
- Validation du projet professionnel et des compétences de chaque candidats

### Les Services à la Personne

De nombreuses missions en **ménage & repassage**, courses, **garde d'enfants de plus de 3 ans**, accompagnement de personnes non dépendantes, **bricolage**, déménagement, **jardinage, ...**

### Le Remplacement provisoire d'agents de service ou le renforcement des équipes auprès d'usagers-clients très variés : Collectivités, Associations, entreprises.

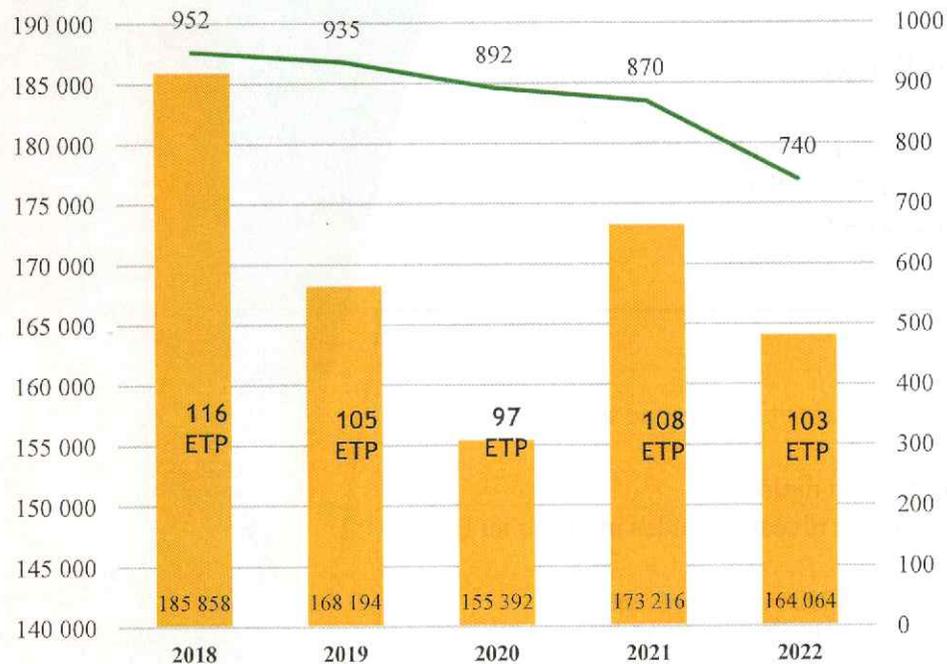
Des missions pour **l'entretien des bâtiments et des espaces verts**, une aide périscolaire, la veille de nuit, l'appui au transport scolaire, le déménagement, **une aide en restauration**, la collecte des déchets, l'intervention en déchetterie.

### Les Contrats utilisés :

- Contrat de travail à durée déterminée (**CDD d'usage**), **CDD-I** ou **CDI-I**
- L'AI est employeur du salarié et prestataire du client
- Prise en charge de toutes les formalités administratives : déclaration d'embauche, contrat, fiche de paie, arrêt maladie et EPI



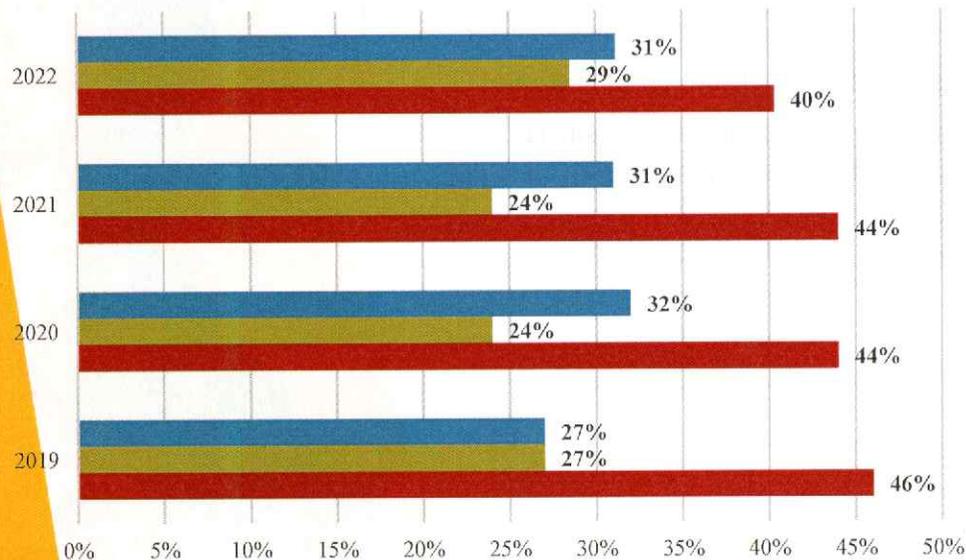
## Les mises à disposition : bilan chiffré



### Nombre des Heures réalisées Nombre de Salariés MAD

- Baisse des heures MAD entre 2021 et 2022 à **164 000** heures.
- Soit **103** Equivalents Temps Plein de MAD
- Moins de Salariés MAD à **740** en 2022
- **1.809** utilisateurs sur la Côte-d'Or en 2022
  - ✓ Près de **1.300** particuliers
  - ✓ **162** collectivités
  - ✓ **266** associations et/ou entreprises

■ Nbre heures de MAD    — Nombre Personnes MAD



### Répartition de l'activité par typologie de clients

#### Les mises à dispositions 2022

- **40 %** sont effectuées chez les particuliers en baisse en 2022
- **29 %** dans les collectivités
- **31 %** dans les associations et entreprises

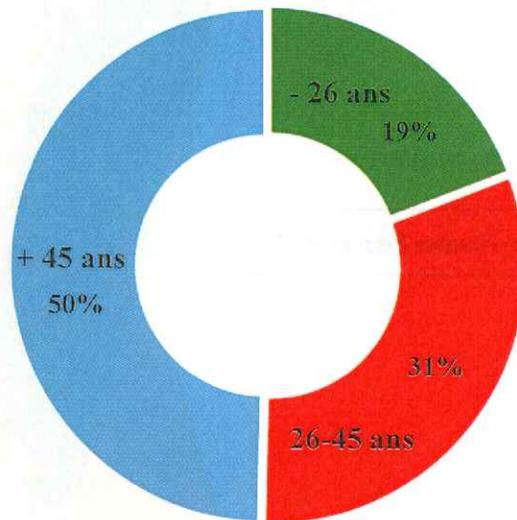
■ Associations / Entreprises  
■ Collectivités  
■ Particuliers

## Le profil des salariés MAD

**740** personnes mises à disposition, dont + de la moitié est inscrite dans l'année.

Le PASS IAE mis en place dans le cadre de la Loi dite de renforcement de l'IAE (14 décembre 2020 applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2021) limite les conditions d'accès aux Associations Intermédiaires. Il en est de même pour la durée des parcours au sein de nos associations limités à 24 mois.

Le profil des Salariés



### Les principaux freins à l'emploi :

- Accès aux droits **25%**
- Problèmes financiers **29%**
- Santé **21%**
- Mobilité **18%**
- Addiction **16%**
- Logement **12%**
- Alphabétisation/illettrisme **3%**
- Garde d'enfants **8%**

- **60 %** de femmes
- Les salariés sont composés majoritairement de séniors
- **60 %** des salariés n'ont aucun diplôme,
- **86 %** des salariés présente un niveau d'études inférieur au BEP
- Augmentation de la part de BRSA qui représente **13 %** en 2021 et 2022 et plus de **17 %** en 2023
- **6 %** de travailleurs handicapés
- + **des 2/3** sont concernés par l'une de ces problématiques
- La complexité des situations personnelles nécessite la mobilisation des autres partenaires du territoire

# L'accompagnement à la remise au travail et à l'emploi

## Un accompagnement social

- ❑ **Suivi personnalisé : traitement des problématiques sociales et individuelles** pouvant constituer des freins à l'emploi

Mobilisation des partenaires sociaux (Cap Emploi, réseau local des travailleurs sociaux, associations, France Services, etc.)

- ❑ Appui aux démarches administratives liées à la reprise d'activité. Acquisition de droits (inscription et actualisation Pôle Emploi)

## Un accompagnement professionnel

- ✓ Transmission des informations sur les postes et règles de sécurité (livret d'accueil + fiche sécurité) avant une MAD
- ✓ Evaluation tout au long du parcours et en fin de mission pour suivre l'évolution du comportement du salarié en milieu de travail, identifier les besoins en formation et conforter ou invalider le projet professionnel.



Remédiation si nécessaire.

- ❑ **Co-construction d'un parcours d'insertion** professionnelle avec le salarié

## La formation, vecteur d'employabilité

En 2022, **29** personnes formées, **950** heures dispensées

- Formations « Métier » pour un maintien dans l'emploi et/ou l'acquisition de nouvelles compétences
- Formations comportementales (savoir-être)

Formations collectives de courte durée pour une mise à disposition rapide

Ex : « **Entretien du cadre de vie** » pour les employées de ménage, **HACCP** pour les aide-cantine, « **Utilisation du matériel d'entretien des espaces verts**, certifications phytosanitaires et gestes et postures pour les jardiniers, etc.

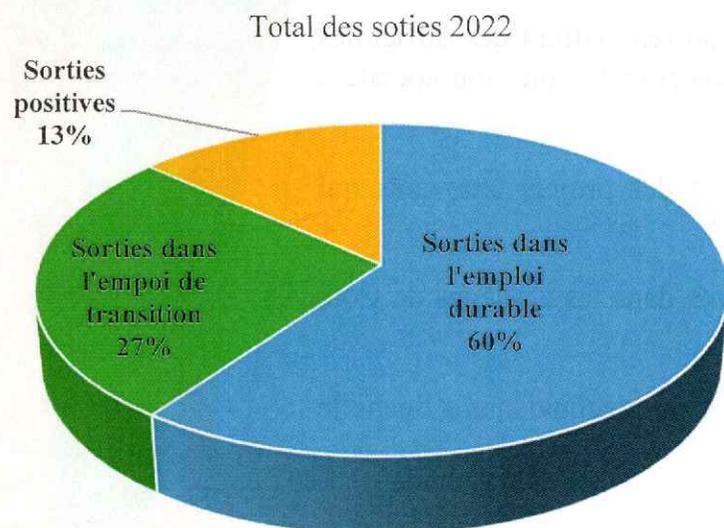
Formations qualifiantes

Ex : permis de transport en commun, BAFA

- Principaux freins à la formation :**
  - ✓ Manque de mobilité et/ou de motivation des candidats
  - ✓ Éloignement/Absence de centres de formation sur le secteur
  - ✓ Nombre de formations restreint en 2022 pour des raisons sanitaires

## Vers un retour à l'emploi

73 sorties dynamiques en 2021  
106 Sorties dynamiques en 2022



- ❑ 45 sorties en CDI ou en CDD de plus de 6 mois
- ❑ 20 sorties en formation qualifiante, en emploi d'insertion par une autre SIAE

- Taux de sorties dynamiques conforme aux objectifs de la DDETS (70%)
- Minoré par le critère des 150 heures

# LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES A L'HORIZON 2026

- Les Associations Intermédiaires s'inscrivent encore davantage dans une logique RURALE.  
Elles marquent une identité avant tout rurale, de proximité au service des populations de leurs territoires de conventionnement.
- Continuer notre action d'INSERTION et de retour à l'emploi durable des publics qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles importantes, mais aussi agir pour l'INCLUSION et favoriser la cohésion sociale à l'échelle de chaque territoire de conventionnement.
- Les Associations Intermédiaires sont des laboratoires du territoire; elles proposent des projets innovants qui favorisent un développement local.
- Poursuivre et renforcer les partenariats locaux dont le CD21 pour les remplacements dans les Collèges de Côte d'Or, au cœur de notre projet,
- Mettre en œuvre la convention cadre avec les Maires Ruraux de Côte d'Or. Permettre des déclinaisons à l'échelle de chaque territoire en fonction des besoins.

## LES AXES DE NOTRE EVOLUTION

- La mesure d'impact de la loi 20-1557 mise en œuvre sur les Associations Intermédiaires au 1<sup>er</sup> décembre 2021 : le PASS IAE et les parcours salariés, le déploiement de nos activités à l'échelle de nos territoires, l'utilisation des contrats CDD-Usage, CDD-Insertion et CDI-I, ...

Le PASS IAE, une charge administrative importante,

- L'évolution des Associations Intermédiaires sur le département : difficulté de recrutement, le suivi des MAD, l'accompagnement des salariés, ...
- Faire évoluer le modèle économique des Associations Intermédiaires pour les années à venir.

# LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES

## A L'HORIZON 2026

- Les Associations Intermédiaires s'inscrivent encore davantage dans une logique RURALE.  
Elles marquent une identité avant tout rurale, de proximité au service des populations de leurs territoires de conventionnement.
- Continuer notre action d'INSERTION et de retour à l'emploi durable des publics qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles importantes, mais aussi agir pour l'INCLUSION et favoriser la cohésion sociale à l'échelle de chaque territoire de conventionnement.
- Les Associations Intermédiaires sont des laboratoires du territoire; elles proposent des projets innovants qui favorisent un développement local.
- Poursuivre et renforcer les partenariats locaux dont le CD21 pour les remplacements dans les Collèges de Côte d'Or, au cœur de notre projet,
- Mettre en œuvre la convention cadre avec les Maires Ruraux de Côte d'Or. Permettre des déclinaisons à l'échelle de chaque territoire en fonction des besoins.

## LES AXES DE NOTRE EVOLUTION

- La mesure d'impact de la loi 20-1557 mise en œuvre sur les Associations Intermédiaires au 1<sup>er</sup> décembre 2021 : le PASS IAE et les parcours salariés, le déploiement de nos activités à l'échelle de nos territoires, l'utilisation des contrats CDD-Usage, CDD-Insertion et CDI-I, ...

Le PASS IAE, une charge administrative importante,

- L'évolution des Associations Intermédiaires sur le département : difficulté de recrutement, le suivi des MAD, l'accompagnement des salariés, ...
- Faire évoluer le modèle économique des Associations Intermédiaires pour les années à venir.